

Pour plus d'informations

Consultez le site Internet de la douane : douane.gouv.fr

- Si vous êtes un particulier, suivez le chemin suivant depuis la page d'accueil : [particulier > vous achetez ou vendez > vous achetez ou vendez des armes](#)
- Si vous êtes un professionnel : [professionnel > produits soumis à la réglementation particulière & embargos > armes, matériels de guerre et explosifs](#)

Contactez infos douane service :

Les téléconseillers du centre d'appel de la douane pour ses usagers répondent à vos questions douanières, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

- par téléphone :

INFOS DOUANE SERVICE

0 800 94 40 40

Hors métropole ou étranger :
+ 33 1 72 40 78 50

- par courriel : ids@douane.finances.gouv.fr

- Twitter : [@douane_france](#)

Ce dépliant est un document simplifié qui reprend des éléments communiqués à titre strictement informatif. Il ne se substitue pas aux textes applicables.

Le téléservice e-APS

Gérez en ligne vos demandes d'autorisation pour les mouvements transfrontaliers d'armes



Contact



Direction générale des douanes et droits indirects
Service des autorisations de mouvements
internationaux d'armes

11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex
samia-armes@douane.finances.gouv.fr

